Universités & Territoires

n°105

1° juin 2015

Sommaire

● **Page 2/3 :** Brèves ● **Page 4 :** Horizons métropoles par Jean-Paul Bret ● **Pages 5/6 :** Franck Raynal - Bordeaux Métropole ● **Pages 7/8:** Claus Habfasl - Grenoble Alpes Métropole ● **Pages 9/10 :** Guillaume Delbar - Métropole Européenne de Lille ● **Pages 11/12 :** Jean-Paul Bret - Lyon Métropole ● **Pages 13/14 :** Chantal Marion - Montpellier Méditerranée Métropole ● **Pages 15/16 :** Karine Daniel - Nantes Métropole ● **Pages 17/18 :** Isabelle Pellerin - Rennes Métropole ● **Pages 19/20 :** Mélanie Boulanger - Rouen Normandie Métropole ● **Pages 21/22 :** François Chollet - Toulouse Métropole ● **Pages 23 :** A propos des compétences des métropoles ● **Pages 24/25 :** Bilan et perspectives par ESN France. ● **Pages 26/27 :** Dynamique de territorialisation des politiques de mobilité : le consortium Erasmus+ ● **Pages 28 :** Le débat sur les mutuelles étudiantes ● **Pages 29/30 :** Lab Afev Sophie Béjean, et son rapporteur général, Bertrand Monthubert. ● **Pages 31 :** Inititative engagée : université ouverte et FOREJE ● **Pages 32 :** L'Université n'est pas toute seule sur son territoire ! ● **Pages 34 :** 1ère Conférence Nationale des stages étudiants.

Éditorial

Universités & **Métropoles**

Par Nicolas Delesque
Directeur de la publication

Ce numéro est un peu spécial car il laisse une place importante et donne la parole à de nouveaux acteurs du territoire : les métropoles.

En interviewant une majorité des vice-présidents des nouvelles métropoles délégués à l'enseignement supérieur, l'innovation, la recherche ou au développement économique, nous apportons une contribution utile aux débats qui s'engagent sur la relation de l'Université à son territoire.

Mené en partenariat avec l'AVUF, ce dossier de tribune libre est une première. Nous consacrerons à l'automne un numéro aux régions et à l'incidence de leurs re-configurations sur leurs actions en direction de l'enseignement supérieur. Enfin, nous bouclerons le panorama des territoires en publiant un dossier sur les villes moyennes et un dossier sur les villes européennes.

Un grand Merci à Jean Paul Bret vice-président de Lyon Métrople, Maire de Villeurbanne, et chargé de la commission Métropoles de l'AVUF, d'avoir accepté d'introduire ce dossier, à Sophie Lafon qui poursuit ses travaux sur ce sujet, à l'ensemble des vice-présidents qui ont bien voulu répondre à nos questions. Bonne lecture ! ■

Parties prenantes

Conférence des présidents d'université — L'université est une chance. Saisissons-la

AVUF Association des Villes Universitaires de France

afev

adele www.adele.org

En **bref (1)...**

■ L'économie sociale et solidaire, un avenir pour les universités

Pour la première fois, un guide sur l'Université et l'Economie sociale et solidaire va paraître, réalisé par la CPU en partenariat avec le Crédit Coopératif et grâce à la contribution de nombreuses parties prenantes, parmi lesquelles l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités. L'objectif principal de cet ouvrage est de permettre à la communauté universitaire et aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de mieux se connaître. Il apportera des éléments permettant de découvrir cette économie porteuse d'avenir pour tous les acteurs de l'université, que ce soit dans leurs missions de formation, de recherche et de responsabilité sociétale.

Info +

http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2015/03/20150319-Guide-UESS-Partie-2-VF.pdf

■ Les ancrages territoriaux de l'Université La territorialisation de l'Université : quels enjeux pour demain ?

Le CERMOSEM, antenne de l'Université de Grenoble en Sud Ardèche, accueille

Cermosem
plateforme du développement territorial
https://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/Cermosem

Les rencontres du Pradel
11 & 12 juin 2015

Les ancrages territoriaux de l'Université
La territorialisation de l'Université : quels enjeux pour demain ?

à l'occasion des 20 ans du Cermosem
Plateforme du développement territorial
(antenne de l'UJF, de l'IGA et de PACTE en Ardèche)

1. Contexte de la rencontre

L'organisation de ces rencontres s'inscrit dans un double contexte. D'une part, une injonction forte est faite au monde universitaire d'être à la fois visible à l'échelle internationale et ancré territorialement (Loi Fioraso de juillet 2013 et débats afférents). D'autre part, la conjonction des réformes universitaire(s) et territoriale(s) va avoir un impact sur la carte et les compétences des collectivités territoriales et sur celles des universités. Ainsi, l'Université se doit de renforcer ses liens multiples avec les territoires, en même temps qu'elle doit territorialiser la valorisation de sa recherche et participer à créer une offre de formation adaptée aux besoins. De plus, sa concentration croissante dans les espaces métropolisés pose la question du/des territoire(s) de l'Université. Une nouvelle configuration de ces liens va pouvoir se traduire dans les schémas universités - territoires fixés par le nouveau cadre législatif. Comment intégrer la double injonction de visibilité internationale et d'ancrage territorial ? Comment penser cet ancrage face à la diversité des territoires, y compris en dehors des métropoles ? Et au regard de l'élargissement progressif des missions des universités ? Comment prendre en compte la demande de tous les territoires concernés par l'économie de la connaissance que l'Université participe à créer ?

Le CERMOSEM, antenne de l'Université de Grenoble en Sud Ardèche, accueille cette rencontre scientifique et territoriale à l'occasion de son 20ème anniversaire. Lieu privilégié de développement et d'observation des proximités entre territoires et université, il développe en matière de formation comme de recherche des pratiques interuniversitaires et interrégionales. Organisées dans un cadre rural et dans un environnement remarquable, ces deux journées de débat seront l'occasion de réfléchir à la dynamique des liens nécessaires entre le monde académique universitaire et ses multiples environnements territoriaux.

Université Joseph Fourier GRENOBLE — ADUGA — Pacte — UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

cette rencontre scientifique et territoriale à l'occasion de son 20ème anniversaire.

Lieu privilégié de développement et d'observation des proximités entre territoires et université, il organise dans un cadre rural et dans un environnement remarquable, ces deux journées de débat et de réflexion sur la dynamique des liens nécessaires entre le monde académique universitaire et ses multiples environnements territoriaux.

L'organisation de ces rencontres s'inscrit dans un double contexte d'injonction forte faite au monde universitaire d'être à la fois visible à l'échelle internationale et ancré territorialement. D'autre part, la conjonction des réformes universitaire(s) et territoriale(s) va avoir un impact sur la carte et les compétences des collectivités territoriales et sur celles des universités. Ainsi, l'Université se doit de renforcer ses liens multiples avec les territoires, en même temps qu'elle doit territorialiser la valorisation de sa recherche et participer à créer une offre de formation adaptée aux besoins.

Une nouvelle configuration de ces liens va pouvoir se traduire dans les schémas universités - territoires fixés par le nouveau cadre législatif. Comment intégrer la double injonction de visibilité internationale et d'ancrage territorial ? Comment penser cet ancrage face à la diversité des territoires, y compris en dehors des métropoles ? Comment prendre en compte la demande de tous les territoires concernés par l'économie de la connaissance que l'Université participe à créer ?

La territorialisation de l'Université : quels enjeux pour demain ? Domaine Olivier de Serres, Le Pradel 07170 Mirabel

Info +

Samya Kalbaoui
Tel. : 04 75 36 30 50
samya.kalbaoui@ujf-grenoble.f r

■ Une concertation pour la vie étudiante

Le 20 mai dernier, Najat Vallaud-Belkacem lançait la concertation en vue de l'élaboration du plan national vie étudiante au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Selon la ministre, Le plan national vie étudiante « doit être mis au service de deux objectifs politiques essentiels : l'accessibilité à l'enseignement supérieur et à la réussite universitaire ; et la construction du parcours d'autonomie des étudiants ».

La concertation associe l'ensemble des acteurs concernés : organisations étudiantes représentatives (UNEF, FAGE, PDE, UNI), CNOUS, conférences d'établissements (CPU, CGE, CEDEFI), représentants des collectivités (ARF, AVUF), ministères concernés, ainsi que les acteurs associatifs spécialisés selon les thèmes, parmi lesquels l'Afev et Animafac.

En **bref (2)...**

■ Colloque Villes et Universités : Réussir ensemble

Ce colloque est organsié par Villes de France et le réseau des présidents des petites et moyennes Universités - Vendredi 12 juin 2015 – Paris - Caisse des Dépôts – 72 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris

VILLES FRANCE
94, rue de Sèvres - 75007 Paris • France
Tél. : +33 1 45 44 99 61 - Fax : +33 1 45 44 24 50
courriel : contact@villesdefrance.fr
www.villesdefrance.fr
www.enseignement-sup-villesdefrance.fr

Enseignement supérieur et recherche sont deux activités essentielles pour le rayonnement de la France, le dynamisme de ses territoires, et l'élévation du niveau de qualification de leurs populations.

Dans un paysage en pleine reconfiguration tant au niveau universitaire, avec l'instauration de communautés d'universités et établissements notamment, qu'au niveau territorial – métropoles, nouveau découpage régional, etc. – le système national français peine à concilier les enjeux de proximité d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et les exigences d'excellence de la recherche.

Face à l'urgence d'instaurer un nouvel équilibre, Villes de France et le réseau des présidents des Petites et Moyennes Universités (PMU) ont décidé d'organiser le colloque « Villes et Universités : Réussir ensemble ».

Ensemble, villes et universités demandent une reconnaissance de leurs rôles et missions, et souhaitent ouvrir, avec les acteurs concernés, des pistes visant à renforcer les synergies et conforter les dynamiques d'innovation et de réussite pour tous : mise en réseau des sites, articulations des dispositifs, partenariats des acteurs et répartition des financements.■

Info +
www.villesdefrance.fr

■ L'agence campus France, en partenariat avec l'AVUF organise un colloque sur le thème : L'accueil des étudiants étrangers : pistes d'actions et réflexions

Le jeudi 4 Juin 2015, Campus France organise le 2ème colloque dédié à l'accueil des étudiants étrangers en France. Ce rendez-vous est l'occasion pour l'ensemble des acteurs chargés de l'accueil des étudiants sur tout le territoire (Paris et régions) de réfléchir à une stratégie commune de l'accueil et de partager des bonnes pratiques.

Au centre des débats de cette année, co-animés par l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) : la qualité de l'accueil comme facteur d'attractivité locale mais aussi les projets de loi gouvernementaux visant à la simplification des démarches administratives, et de façon générale, les dispositifs innovants permettant d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en mobilité, qui viendront également témoigner de leur expérience de l'accueil en France. 150 participants sont attendus tout au long de la journée: représentants des universités, des régions, des COMUE...

Campus France dont l'une des principales missions est l'accueil des étudiants étrangers en France, s'est dotée en septembre 2014, d'une nouvelle direction dont l'objectif est de renforcer la chaîne de l'accueil qui part de l'Espace Campus France à l'étranger et se prolonge tout au long de son séjour, dans sa région, sa ville et son établissement d'études. Dans le cadre de l'internationalisation des études universitaires, la qualité de l'accueil des étudiants internationaux est un véritable enjeu pour la France. En 2013-2014, la France a accueilli 295 084 étudiants internationaux et se situe au 3e rang des pays d'accueil des étudiants internationaux après les Etats-Unis et le Royaume-Uni. ■

Info +
Programme détaillé de la journée.
Contact : sylvie.danon@campusfrance.org

Dossier

Éditorial

Horizon **métropoles**

Par Jean-Paul Bret *
Président de la commission Métropoles de l'AVUF

Depuis une dizaine d'années, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche a connu des évolutions majeures, pour beaucoup impulsées par de nombreux appels à projets nationaux : labellisation des pôles de compétitivité, création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, lancement de l'Opération Campus...

Chacun de ces dispositifs a contribué à une mise en tension et une concurrence forte s'est opérée entre universités mais aussi entre territoires. Les plus compétitifs sont justement ceux qui ont réussi à développer une université visible et attractive au niveau international, fortement connectée au milieu économique et intégrée à la ville.

Le Programme des Investissements d'Avenir a renforcé cette dynamique en allouant des moyens considérables à quelques sites universitaires, leur permettant de franchir un cap et d'accéder au classement de tête des meilleures universités européennes.

Pour répondre à ces défis, chacun a dû s'adapter et faire évoluer ses pratiques. Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur en développant une stratégie internationale plus affirmée, en s'entourant de nouvelles compétences - notamment dans le domaine de l'immobilier – en créant des nouveaux modes de gouvernance. Les métropoles, en créant une véritable politique publique de l'université dans toutes ses dimensions, afin d'accueillir l'innovation et les projets d'excellence, afin de favoriser les synergies entre la recherche et le monde économique, afin de construire une métropole des savoirs, ouverte et accueillante. Les Schémas de Développement Universitaire, démarche initiée par le Grand Lyon et reprise depuis par de nombreux territoires, y ont fortement contribué. En plus d'un ensemble de priorités, d'orientations partagées et de leviers d'actions identifiés, les SDU ont symboliquement acté une communauté de destin entre universités et territoires.

Aujourd'hui, aucun territoire ne peut faire l'économie d'une recherche de pointe et d'un capital humain de très haut niveau pour tenir sa place dans la compétition des villes européennes. D'ailleurs plus aucunes ne s'interrogent sur l'opportunité d'un soutien à son université. Les débats actuels se portent sur la meilleure façon de travailler ensemble : comment Métropole et Universités peuvent-elles construire une gouvernance plus efficace et intégrée ? Comment les Métropoles peuvent-elles mettre leur ingénierie au service du développement de l'université ? Comment articuler efficacement l'action des Métropoles avec celles d'autres collectivités comme les Régions ?

Un peu partout, des réponses s'inventent, la plupart du temps spécifiques à chaque agglomération. Des voies nouvelles sont encore à explorer. Un dialogue plus approfondi entre les métropoles universitaires est assurément l'une d'entre elles. ■

* Jean-Paul Bret est 3ème vice-président de la Métropole de Lyon chargé des universités - Maire de la ville de Villeurbanne. Il préside la commission Métropoles de l'AVUF.

Un grand **merci !**

Merci à Sophie Lafon qui a coordonné ce dossier avec l'équipe d'Universités & Territoires.

Sophie Lafon est doctorante à Sciences- Po Bordeaux et au sein de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une CIFRE. Ses recherches, réalisées sous la direction de Vincent Hoffmann-Martinot (directeur de Sciences Po Bordeaux), portent sur la construction d'une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche par Bordeaux Métropole et l'impact de cette montée en compétence sur la gouvernance territoriale de ce secteur d'action publique.

Bordeaux **Métropole**

Franck Raynal, 9ème vice-président de Bordeaux Métropole en charge de AggloCampus, Enseignement supérieur, Recherche et innovation - Maire de la ville de Pessac.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Franck Raynal : En 2010, et cela a été confirmé en 2014, la métropole bordelaise a décidé de soutenir à hauteur de 51M€ l'Opération Campus de Bordeaux qui vise à rénover et redynamiser les sites universitaires de l'agglomération. Cet investissement est complété par une contribution de la métropole au titre du CPER 2015-2020 pour accompagner des projets qui ne figurent pas dans les priorités de l'Opération. Pour autant, notre intervention ne se limite pas à un soutien financier et nous assistons, depuis 2014, à l'émergence d'une prise de responsabilité de la métropole en nous impliquant autant dans la vie communautaire que dans les équipements publics. Nous souhaitons également travailler sur les conditions de vie étudiante, l'une des portes d'entrée de notre intervention au titre de l'Opération Campus. Par ailleurs, la métropole, qui est à la confluence des relations avec les entreprises et du soutien à l'esprit d'entreprendre, doit faire le lien avec le tissu économique, soutenir la vie étudiante et la création d'entreprises en facilitant la rencontre des acteurs.
La loi MAPTAM est venue parachever une évolution déjà en marche. L'ensemble des acteurs a pris conscience de l'importance que revêt cette compétence. Nous ne sommes plus seulement appelés pour aider au financement, nous devenons un partenaire universitaire à part entière. Là réside la nouveauté apportée par la loi dans l'esprit des acteurs universitaires, des autres bailleurs de fonds et des services métropolitains. Cela se traduit notamment par la création d'une mission étoffée dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche qui mobilisera une technicité particulière pour mener un travail de coordination et de diffusion de cette compétence comme l'une des priorités de la Métropole.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Franck Raynal : La compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche est métropolitaine. Toutefois, il n'existe pas de frontière étanche entre ce qui est du ressort de la métropole ou des villes. En tant que maire de Pessac, commune de la métropole qui accueille 60% du principal campus universitaire, je vois qu'il existe une intervention de

proximité sur ces questions. Sur le logement, par exemple, si les fonds mobilisés et les outils déployés sont métropolitains, la décision reste du ressort des villes qui maitrisent la politique globale d'implantation et de répartition sur leur territoire. La ville reste l'acteur de proximité qui a une vision et une intervention globales sur l'ensemble des aspects de la vie étudiante. Lorsque ses compétences et ses finances ne le permettent plus, mais aussi parce que les enjeux ne sont parfois visibles qu'au niveau métropolitain, la Ville délègue à la Métropole. Ces deux fonctions sont indispensables, indissociables et complémentaires.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Franck Raynal : Ce rôle des régions est en effet visible dans les rapports d'intervention de l'Opération Campus où la région Aquitaine est appelée à un niveau nettement supérieur à celui de la métropole. C'est le fruit de l'Histoire et, si l'on peut souhaiter un rééquilibrage, la nouvelle dimension des régions ne devrait pas inverser la tendance. Il nous faut travailler à davantage de complémentarité et de partenariats.
Toutefois, les territoires concernés et nos points de vue restent différents. L'intervention de Bordeaux Métropole se fait exclusivement sur le champ métropolitain, même si notre influence peut être bien plus large, alors que la région doit s'intéresser à la totalité des départements qui la composent. Dans une volonté d'aménagement du territoire et de maintien d'un certain nombre de capacités d'enseignement au plus près des étudiants, elle peut vouloir préserver des antennes éloignées qui ne donnent pas toujours les mêmes chances aux étudiants, la même qualité d'enseignements, et ce même si l'on fonde beaucoup d'espoir dans le développement des MOOC (Massive Open Online Courses) dans le cadre des universités numériques.
Lorsque la métropole parle de l'université, il s'agit de l'Université de Bordeaux et non d'Aquitaine. L'excellence universitaire métropolitaine et l'attractivité de la marque mondiale « Bordeaux » se nourrissent et rendent notre territoire attractif.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Franck Raynal : Tout ce qui peut contribuer à une mise en réseau est important et le travail entre pôles majeurs universitaires est indispensable. Le savoir est mondialisé et les intellectuels scientifiques et chercheurs ont su créer ces relations sans qu'existe un maillage officiel, administratif ou académique. Toutefois, si les métropoles peuvent les y aider, ce ne peut être qu'une très bonne chose. Et si les métropoles universitaires trouvaient le moyen de se rapprocher, d'aborder des questions communes ou de partager sur des moyens d'intervention, nous serions tous gagnants.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Franck Raynal : Bordeaux Métropole est actuellement dans une position d'observation vis-à-vis de la COMUE. Si nous n'y sommes pas opposés, nous ne nous sentons pas non plus responsables d'une structure qui n'a pas une cohérence géographique centrée sur la Métropole (comme pouvait l'avoir le PRES Université de Bordeaux), et si la centralisation n'est pas la condition sine qua non de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle la facilite.
Sur les quatre universités bordelaises, trois ont fusionné et une est restée à part, pour des raisons que nous comprenons. Mais finaliser cette fusion permettrait de travailler à une plus grande interdisciplinarité au sein de l'Université de Bordeaux. Après une spécialisation des universités, l'unicité des savoirs et la recherche d'une mise en relation des différentes disciplines redeviennent centrales. De même, se posera à terme la question d'un retour sur la séparation des enseignements universitaires et des écoles d'ingénieurs. De manière générale, nous croyons aux campus anglo-saxons qui regroupent l'ensemble des disciplines dans une même université, modèle que nous souhaiterions reconstituer sur le territoire métropolitain. ■

Grenoble Alpes **Métropole**

Claus Habfast, 12ème vice-président à la Recherche, à l'Enseignement supérieur, à l'Europe et aux Équipements communautaires - Conseiller municipal de la ville de Grenoble.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Claus Habfast : Cela fait vingt ans que la ville et l'agglomération grenobloises consacrent d'importants moyens financiers aux programmes immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche et au logement étudiant. Elles ont également connecté les trois sites universitaires de l'agglomération au réseau de tramway. La réputation de Grenoble de « ville innovante » trouve ses racines dans les liens multiples et étroits entre la formation et la recherche d'un côté, l'innovation et l'industrie de l'autre. Aujourd'hui, ce modèle est appelé à évoluer. D'une part, la métropole se veut l'un des moteurs de l'élargissement de cet écosystème à d'autres thématiques que les composants électroniques, notamment les sciences de la vie, la transition énergétique et le numérique. Les liens vers les sciences humaines et sociales doivent être renforcés pour la prise en compte des aspects sociétaux et économiques de l'innovation. D'autre part, le transfert de compétences de communes à la métropole et la création de la COMUE créent des leviers forts pour une coordination étroite entre métropole et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, les transports et le logement.
De manière générale, notre intervention est motivée par l'idée qu'une ville où il fait bon étudier et travailler comme chercheur renforce l'attractivité d'une université et contribue à l'égalité de l'accès à l'enseignement supérieur et au succès des étudiants.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Claus Habfast : A Grenoble, le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche est aujourd'hui entièrement assuré par la métropole. Le suivi des conventions en cours lui a aussi été transféré. S'il est évident que le maire de la ville centre continue à dialoguer avec les acteurs universitaires et que des domaines comme la tranquillité publique sont toujours de la compétence municipale, la métropole a aujourd'hui l'ambition d'être l'interlocuteur unique pour le monde universitaire et de la recherche, y compris sur les questions transversales comme le sport et la culture. Cette vision est d'ailleurs partagée par la COMUE.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Dans des pays comme l'Espagne ou l'Allemagne, les régions assurent depuis longtemps ce rôle de chef de file. Il est nécessaire de bien partager les compétences dans une volonté de concertation, et non se les disputer.
Le rôle des agglomérations dans le financement de l'immobilier et de certaines activités comme les pôles de compétitivité n'a cessé de croître depuis dix ans. Mais leur revient-il vraiment d'assurer le tiers ou plus du coût de ces programmes qui relèvent davantage d'une échelle régionale ? L'étendue des réseaux de valorisation et d'innovation et l'origine des étudiants, enseignants et chercheurs dépassent les frontières de la région. Dans ces domaines, les régions ont donc clairement un rôle de chefs de file à jouer. A l'inverse, la vie étudiante, l'urbanisme des campus, l'offre de logements d'étudiants, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, et la création d'une marque partagée sont des domaines où les métropoles peuvent fournir un soutien efficace en lien direct avec leurs compétences.
Il restera toujours des domaines où régions et métropoles doivent travailler en bonne intelligence, comme par exemple l'installation d'entreprises innovantes à proximité des campus et la programmation des fonds européens régionaux.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Claus Habfast : Dans la plupart de leurs domaines d'intervention, les universités et établissements de recherche sont aujourd'hui en concurrence. L'accompagnement des collectivités aux candidatures à l'IdEx illustre cette concurrence, qui n'est pas sans influence sur une certaine concurrence entre métropoles. Toutefois, dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, concurrence pour l'excellence académique rime toujours avec coopération dans des domaines tels que l'évaluation, le partage d'infrastructures, l'échange d'étudiants et de chercheurs, etc. Les métropoles devraient s'en inspirer : si chaque métropole souhaite occuper la première place grâce à son université et ses centres de recherche, nous pourrions également imaginer une collaboration entre métropoles dans des domaines bénéficiant à tous (et pas seulement dans le but de se faire entendre auprès de l'État).

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Claus Habfast : La stratégie de la métropole grenobloise est de construire une relation étroite avec la COMUE afin de structurer et simplifier un réseau complexe de relations entre ses membres fondateurs et associés et les collectivités. Dans ce contexte, la présence de membres drômois et savoyards dans la COMUE est d'ailleurs un réel enrichissement.
La fusion des trois universités grenobloises début 2016 et, à terme, l'intégration dans cette Université Grenoble-Alpes d'une grande école d'ingénieurs, d'un institut de science politique et l'association étroite d'une grande école de commerce créera à Grenoble une seule et grande université pluridisciplinaire selon les modèles anglo-saxon et allemand. Cette structuration devrait également renforcer les relations directes entre métropole et université. Enfin, Grenoble héberge aussi de grands centres de recherches du CEA et du CNRS et quatre grands instruments de recherche européens. Le CEA a longtemps eu une certaine prépondérance par rapport aux universités et à l'école d'ingénieurs mais, au fur et à mesure de la fusion, leur poids augmentera vers une situation où l'université sera le principal acteur académique au niveau local, autour duquel prendront place les centres et instruments de recherche. ■

Métropole **Européenne de Lille**

Guillaume Delbar, 3ème vice-président la Métropole Européenne de Lille Innovation, Recherche, Université, Enseignement supérieur, Veille économique internationale, Objets connectés - Maire de la ville de Roubaix.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Guillaume Delbar : On dénombre aujourd'hui 107.000 étudiants dans la métropole européenne de Lille. L'excellence de nos universités et de nos écoles est un atout majeur pour notre métropole. Il n'y'aura pas de grande métropole européenne sans une grande université. C'est pour cela que la Mel participe au comité stratégique de la fusion de l'université de Lille, est impliquée dans la candidature de l'IDEX (financement, soutien politique etc...) et possède un VP avec une délégation ESR + Innovation (une nouveauté dans notre métropole) ainsi qu'un service ESR. La première étape de ce chantier est l'élaboration du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'inscrira dans la dynamique du schéma régional. Ce schéma nous permettra de construire notre politique ESR. La MEL a financé le plan campus (30M€), finance les thèses et les postdoc et soutient les colloques universitaires permettant d'attirer des chercheurs internationaux et participe aux financements des grands projets de recherche (Inria tech, Cea Tech etc...). Ces projets sont aussi financés par la Région, l'État et l'Europe. D'ailleurs, la MEL est signataire du CPER 2015-2020.
Enfin, la MEL n'intervient pas encore dans le champ de la vie étudiante. Cette politique (via le nombre étudiants sur le territoire) aura une place forte dans le schéma métropolitain. Cette dernière nous permettra d'intervenir sur l'ensemble des champs possibles de l'ESR et nous permettra d'accentuer le caractère universitaire de notre métropole, locomotive régionale.
L'articulation avec les partenaires existants n'est pas un souci pour l'instant car la Région intervient sur beaucoup de domaines et la MEL monte doucement en puissance.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Guillaume Delbar : La qualité de l'enseignement supérieur qu'offre une métropole, sa capacité à accueillir les étudiants dans des conditions favorables à leur réussite sont des facteurs déterminant de son attractivité.
Par ailleurs le dynamisme de la recherche est un facteur déterminant

pour l'écosystème de l'innovation. De ce fait l'intervention des métropoles en faveur de l'ESR fonde également leur intervention en faveur du développement économique et de l'attractivité de son territoire. Un schéma ESR est en cours d'élaboration et permettra d'harmoniser la politique des villes de la MEL en faveur de l'ESR.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Guillaume Delbar : La MEL accompagne les 5 pôles de compétitivité présents sur son territoire, s'implique dans la mise en œuvre de la SRI –SI régionale, dispose d'un service « Recherche Innovation Enseignement Supérieur » dont l'objectif est d'accompagner les filières d'excellence métropolitaine.
Elle a mis en place des manifestations visant à rendre plus visibles aux entreprises les « pépites » métropolitaines (ressources scientifiques et technologiques potentiellement mobilisables par les entreprises)
Elle intervient également en favorisant l'émergence d'un écosystème favorable à l'innovation dans les universités.
Par ailleurs la MEL s'implique dans les instances régionales de gouvernance de l'ESR : Espace prospectif et stratégique et Parlement du Savoir.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Guillaume Delbar : L'État souhaite avoir une douzaine de grands pôle universitaire sur l'ensemble du territoire. Ces pôles seront pour la plupart ancrés dans des métropole importantes. Indéniablement, cela permettra à la MEL d'avoir un facteur d'attractivité important à travers son université et ses grandes écoles.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Guillaume Delbar : L'université de Lille (comme la métropole) est le poumon de la politique universitaire régionale.
Le président de la COMUE Lille Nord de France est actuellement celui de l'université de Lille1. En accentuant les rapports entre l'université de Lille et la métropole, cela permet d'intensifier la COMUE et de diffuser la politique métropolitaine sur l'ensemble de la politique régionale. ■

Métropole **de Lyon**

Jean-Paul Bret, 3ème vice-président de la Métropole de Lyon chargé des universités - Maire de la ville de Villeurbanne.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Jean-Paul Bret : Le Grand Lyon travaille de longue date aux côtés des établissements d'enseignement supérieur et de recherche considérant que leurs actions et leur présence sur le territoire sont des atouts considérables pour le développement économique et global de notre Métropole.
Cela s'est traduit dès 2007 par un soutien à l'Université de Lyon lors de la constitution du PRES afin d'amener les établissements à travailler ensemble, à concevoir une stratégie de développement commune, à tirer profit des forces de chacun au service d'un projet concerté. Depuis, nos efforts sont restés constants et nous appuyons aujourd'hui la structuration de la COMUE avec l'élection de son président à l'été 2015.
Nous avons également été la première collectivité en France à élaborer, dès 2010, un Schéma de Développement Universitaire en étroite collaboration avec le PRES et ses établissements. Ce document-cadre fixe les orientations et la stratégie de développement de l'Université sur son territoire afin de mieux l'insérer dans son écosystème (urbain, économique, services).
Le SDU a été un véritable «ciment» dans notre relation à l'Université et constitue toujours aujourd'hui notre cadre d'intervention (avec une traduction concrète au travers du Plan Campus, du CPER 2015-2020...)
D'une certaine manière, la loi MATPAM n'a donc pas fondamentalement changé notre relation à l'Université mais nous amène à poursuivre et à renforcer notre action.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Jean-Paul Bret : Les communes ont bien entendu un rôle majeur à jouer car elles sont concernées au premier plan par les projets se déroulant sur leur territoire. Leur mission ne consiste pas seulement à intervenir sur des actions ponctuelles mais bien à porter un projet politique global. La ville de Villeurbanne a par exemple élaboré son propre schéma communal de développement universitaire qui prend aussi bien en compte le sport, la culture, la santé, que le logement, l'urbanisme, le développement durable...
Villeurbanne prend également part aux orientations stratégiques qui touchent l'Université en participant à la gouver-

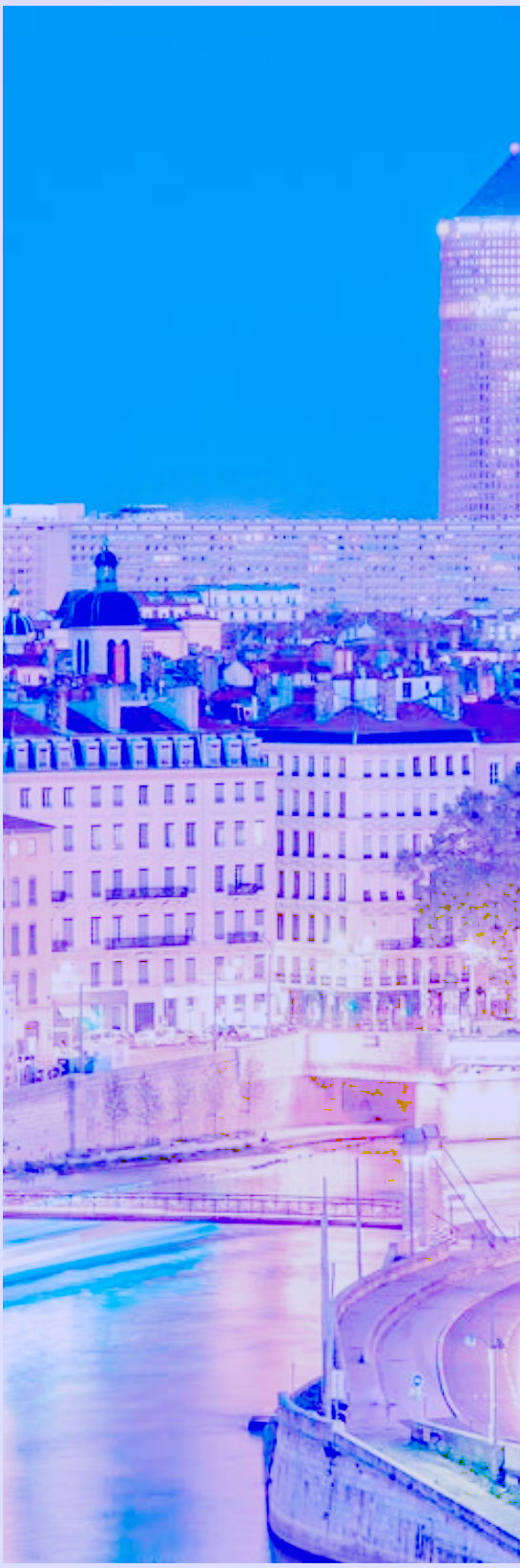

nance du campus de la Doua. Le partenariat direct entre la Ville et la COMUE a d'ailleurs été matérialisé par la signature d'une convention cadre portant sur le développement du campus, l'amélioration de la vie étudiante, l'intensification du dialogue science-culture-société, ainsi que sur le cofinancement d'un poste de « Campus manager » interlocuteur privilégié de la commune au sein de l'Université.
À l'échelle métropolitaine, l'existence du Schéma de Développement Universitaire est un cadre qui permet la mise en place de cette gouvernance partagée à travers différentes instances de pilotage auxquelles participent la COMUE, la Métropole, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la Région et, bien-sûr, les communes impliquées.
D'autre part, nous menons depuis plusieurs mois une réflexion entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour mieux coordonner les actions qui sont très complémentaires : cela va se traduire cette année par la création d'un service commun rattaché à la Métropole avec un pilotage de l'ensemble de la stratégie et des actions en commun avec l'adjointe en charge de ces sujets. L'action de la Métropole s'en trouvera ainsi renforcer avec une intervention auprès d'un «bénéficiaire» nouveau pour elle : l'étudiant. Ainsi le savoir-faire des équipes de la Ville bénéficiera à l'ensemble de la Métropole avec une nouvelle dimension pour les actions à destination des étudiants.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Jean-Paul Bret : La bonne collaboration est essentielle pour avoir un alignement et un partage des stratégies et des documents-cadre. Notre SDU a été élaboré en concertation très étroite avec le PRES, les établissements membres et les collectivités territoriales dont la Région Rhône-Alpes. Et la stratégie régionale rejoint les orientations de la Métropole. Les deux sont complémentaires. C'est une voie dans laquelle il faut persévérer.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Jean-Paul Bret : Des réseaux existent comme celui de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) qui identifie des sujets d'actualité - vie étudiante, valorisation de la recherche, connexion au monde économique, stratégie de développement des campus – sur lesquels échanger, débattre, partager son expérience afin de progresser ensemble dans la compétition qui se joue désormais à l'international. Ces réseaux permettent également de confronter les avis des praticiens du monde de l'enseignement supérieur, des politiques publiques pour effectivement inventer de nouveaux modes de faire en période où les finances publiques sont contraintes et où le partenariat entre acteurs publics et privés doit être renforcé.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Jean-Paul Bret : Les COMUE doivent être organisées en fonction des dynamiques locales : un modèle unique n'est pas concevable. Pour ce qui concerne notre territoire, le périmètre de notre COMUE est en phase avec la dynamique de développement entre Lyon et Saint-Etienne. Les forces du territoire se combinent à celles de l'Université autour de thématiques particulières : sciences de la vie, technologies propres, image et numérique pour Lyon, design et optique à Saint-Etienne.
La COMUE est l'échelon pertinent sur lequel nous misons. L'IDEX – Initiatives d'Excellence - doit renforcer cette dynamique et parachever cette relation au territoire, au tissu économique local et la visibilité de notre Université à l'international. ■

Montpellier Méditerranée **Métropole**

Chantal Marion, 14ème Vice-présidente, déléguée au Développement économique et à l'attractivité - Conseillère municipale de la ville de Montpellier.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Chantal Marion : Depuis de nombreuses années, Montpellier Méditerranée Métropole a développé de nombreux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, principalement liés aux innovations et à l'entreprenariat. On peut citer la contribution de la Métropole au financement de la SATT, le Diplôme universitaire « entreprendre » en partenariat avec le Labex du même nom et porté par la faculté d'AES de l'Université de Montpellier, l'étroite collaboration entre le Business Innovation Center de la Métropole de Montpellier (4e incubateur mondial) et les centres de recherche pour accompagner les chercheurs à transformer leur innovation en startup... La nouvelle compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et de recherche permettra à Montpellier Méditerranée Métropole la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus inclusive, visant notamment une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation jusqu'au développement économique et à la création d'emplois. Cette nouvelle compétence se traduit dès cette année par la participation de la collectivité au volet ESRI du contrat de plan Etat-Région sur des programmes de recherche qui représentent un potentiel important d'attractivité, d'innovation et de retombées économique pour le territoire. La contribution de la Métropole dans d'autres actions est en cours d'étude, mais il est nécessaire de préciser que cette nouvelle compétence ne s'accompagne pas de dotation supplémentaire et qu'en période de restriction budgétaire, les interventions de l'institution seront priorisées.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Chantal Marion : Avant de répondre, je souhaiterais faire un constat issu des différentes rencontres AVUF. Suite à des échanges avec d'autres territoires sur le soutien à l'enseignement supérieur, on s'aperçoit vite que les champs de contribution varient énormément. Pour Montpellier Méditerranée Métropole, aménager le parvis d'une faculté ou refaire la voirie ou des canalisations suite à une construction universitaire ou sa restauration ne fait pas parti du soutien à l'enseignement supérieur alors

qu'attribuer une subvention de 500 000 € pour financer les projets de maturation accompagnés par la SATT AxLR entre complètement dans ce domaine. Il serait peut-être nécessaire de définir ce qu'est le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche.
Pour ce qui est du territoire de la Métropole, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur se situe sur la commune de Montpellier. Le passage en Métropole au 1er janvier 2015 a entrainé d'une part un processus de réflexion sur la mutualisation de certains services entre la Ville de Montpellier et la Métropole notamment ceux de la culture, du sport, et des relations internationales d'autre part la création d'une coopérative de services avec les 31 communes incluant entre autres ces domaines.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Chantal Marion : De manière générale, la place de chef de file de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche pourrait se traduire par une collaboration étroite avec les Métropoles, y compris dans ses processus de décision. Ainsi, le rôle des Métropoles pourra s'affirmer, à travers une consultation et un travail collaboratif constant dans le cadre des politiques développées par la Région.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Chantal Marion : Pour répondre à votre question, je vais prendre l'exemple de la French Tech où 9 métropoles ont été retenues dans l'appel à projet lancé par le Gouvernement distinguant ainsi des territoires à fort potentiel d'innovation. La French Tech n'est pas seulement la reconnaissance de la capacité d'un territoire à innover, c'est également la mise en réseau d'acteurs permettant des échanges et du partage de vécu. Dans ce cadre, la French Tech de Montpellier s'est récemment déplacée à Bordeaux pour le salon Métro'Num et a rencontré d'autres villes labellisées. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, c'est le même principe. Les rencontres organisées par l'AVUF permettent la mise en réseau des territoires et des échanges sur les bonnes pratiques. Actuellement, nous sommes en train d'organiser une rencontre avec une autre Métropole pour partager les problématiques que nous rencontrons, les processus mis en place dans certains domaines... Collaborer nous permet de fonctionner intelligemment avec des territoires qui rencontrent les mêmes problématiques que nous. Nous sommes tous dans un contexte complexe, le passage en Métropole avec les nouvelles compétences, les réformes territoriales avec notamment avec la fusion des régions, la baisse des dotations... Comme dit le proverbe : « Si tu veux aller vite, avance seul, si tu veux aller loin, avance à plusieurs ». Ceci est valable également pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Chantal Marion : La création des COMUE a permis de mettre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche autour d'une même table et de les faire travailler ensemble, il y a 10 ans c'était encore impensable ! La COMUE LR, où la Métropole siège, couvre le territoire de la Région Languedoc-Roussillon. Là encore grâce aux rencontres de l'AVUF, les territoires universitaires du pôle métropolitain souhaité par le Président Saurel nous ont fait part de leur intérêt pour les travaux de la COMUE et souhaitent qu'il puisse y avoir un partage de l'information. Des rencontres avec ces territoires doivent être organisées dans les prochains mois afin d'étudier comment Montpellier Méditerranée Métropole peut être un relais d'information entre la COMUE et ces territoires. ■

Nantes **Métropole**

Karine Daniel, vice-présidente de Nantes Métropole - Adjointe au maire en charge des Relations internationales, Europe, Enseignement Supérieur et Recherche de la ville de Nantes.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Karine Daniel : L'action de Nantes Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche est antérieure à la loi MAPTAM. En 2012, nous avons commencé à retravailler notre stratégie d'intervention au travers d'un dispositif collaboratif, nommé Campus Nantes, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une démarche de concertation pour co-produire notre politique publique. Ce travail a donné lieu, début 2014, à la rédaction d'une feuille de route pour l'agglomération : le Schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. La présidente de Nantes Métropole, Johanna Rolland, a également annoncé le doublement du budget accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, un acte symboliquement fort dans le cadre budgétaire actuel. Toutefois, si l'intervention de Nantes Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche est antérieure à loi MAPTAM, celle-ci vient tout de même conforter et légitimer la stratégie mise en œuvre et l'action de la métropole.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Karine Daniel : La concentration d'établissements dans la ville de Nantes fait que la question se pose principalement ici en termes de relations entre la métropole et la ville centre. Ces deux niveaux sont aujourd'hui fortement intégrés et ma double délégation à la fois adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à Nantes et vice-présidente de la métropole en charge des mêmes dossiers, permet de lier fortement les deux institutions.
La ville de Nantes mène principalement des politiques liées à la vie étudiante, facteur d'attractivité de nos sites d'enseignement supérieur et recherche. Campus Nantes a permis d'intégrer ces questions à la stratégie métropolitaine en associant la ville et les associations étudiantes à la concertation. Par ailleurs, nous intégrons systématiquement dans nos conventions avec les établissements un volet « vie étudiante » en y associant la ville de Nantes.
Ainsi, la prochaine « convention de site Campus Nantes » entre l'Université et la métropole valorisera les interventions de la ville en faveur des étudiants.

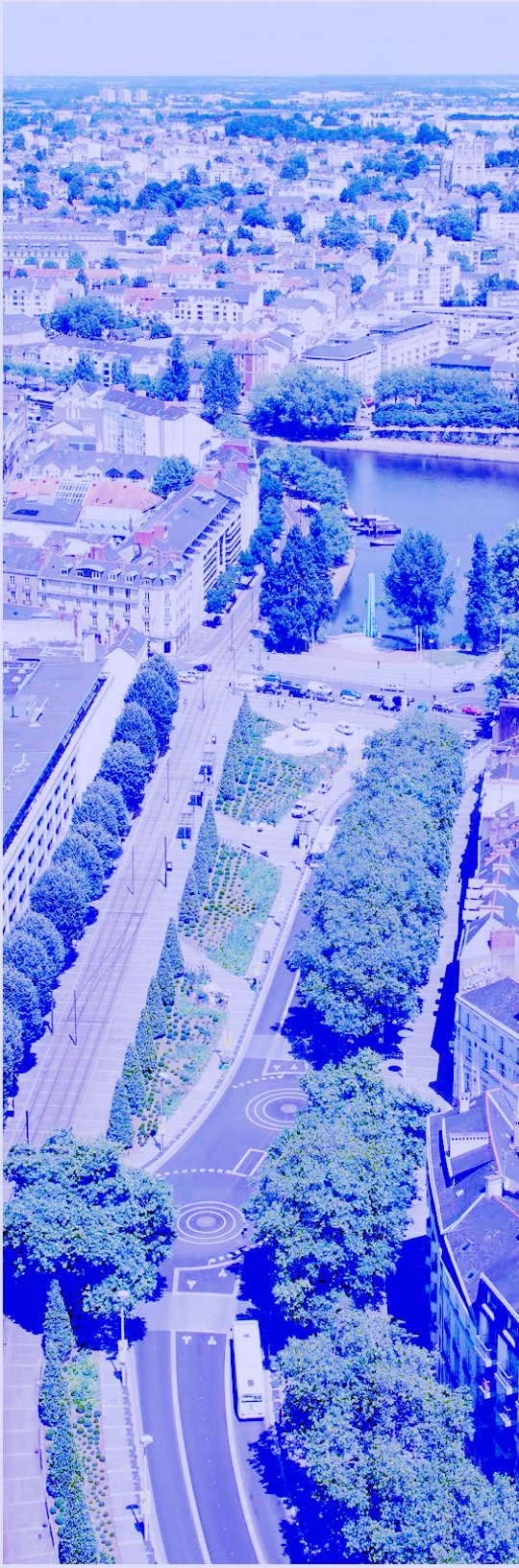

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Karine Daniel : Nous sommes dans une configuration où Nantes regroupe la majorité des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région Pays de la Loire mais cela ne nous empêche pas de travailler dans une concertation permanente, en particulier lorsque nous intervenons sur des projets métropolitains communs. Nous sommes aujourd'hui dans un dialogue fructueux avec la région et dans un effort de coordination et de coopération constants. Notre feuille de route Campus Nantes nous a permis d'asseoir les bases de cette relation. Par exemple, dans les négociations autour du CPER 2015-2020, la définition d'une stratégie d'intervention nous a donné la possibilité d'attribuer nos crédits sur des priorités préétablies. Ainsi, l'engagement financier de la métropole est équilibré avec celui de la région.

Régions et Métropoles doivent gérer les questions d'enseignement supérieur et de recherche de manière très intégrée et concertée. Dans un dossier tel que le développement de l'IRT Jules Verne, la métropole et la région investissent massivement et nous avons su collaborer pour assurer le bon fonctionnement de ce cluster. Il est indispensable de maintenir un niveau d'échanges élevé, en particulier dans une période d'exigence d'efficacité dans l'utilisation des crédits. Enfin, Campus Nantes permet à la métropole d'avoir un équivalent au Schéma régional. Ce travail de formalisation de la stratégie métropolitaine, auquel la région a été associée, nous a incités à trouver des convergences et des leviers d'action communs.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Karine Daniel : Nantes Métropole fait aujourd'hui la promotion d'une coopération active entre métropoles. Nous travaillons ainsi de manière particulièrement intégrée avec Rennes. Cette coopération existe à deux niveaux : au sein de la Conférence Nantes/Rennes, dans laquelle l'enseignement supérieur et la recherche sont des sujets prioritaires, et plus largement dans le cadre du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, composé des villes de Nantes, Rennes, St Nazaire, Brest et Angers. Ce pôle métropolitain s'est notamment fortement mobilisé pour soutenir la construction de la COMUE Université Bretagne Loire. A raison de réunions mensuelles, les cinq villes travaillent de manière très resserrée.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Karine Daniel : La métropole nantaise a depuis longtemps fait le choix de soutenir, avec ses partenaires du pôle métropolitain, l'Université Bretagne Loire (UBL) qui deviendra COMUE au 1er janvier 2016. Toutefois, l'échec de la candidature de l'UBL aux IdEx nous interroge sur le bien-fondé d'une structuration à l'échelle interrégionale. En effet, alors qu'un travail considérable de fédération d'établissements sur une échelle de 500 km a été réalisé et alors que ces constructions ont été encouragées par le gouvernement, il semblerait que les COMUEs ne puissent pas être sélectionnées dans le cadre des IdEx. Or il s'agit là d'un levier nécessaire pour faire fonctionner ces nouvelles structures. Cet effort fédératif de mise en synergie des acteurs n'a pas été reconnu et cela pose forcément la question de la position à adopter par une métropole face à une telle situation.
Par ailleurs, si le risque d'un repli métropolitain existait dans la démarche Campus Nantes, nous avons réussi à maintenir une bonne articulation entre toutes les échelles d'intervention. Le développement d'une politique concertée à Nantes a permis de renforcer le dispositif interrégional. Nous souhaitons conforter et développer notre dispositif métropolitain tout en poursuivant, de manière maitrisée et volontariste, la construction de coopérations avec les autres pôles d'enseignement supérieur et de recherche de l'Ouest. ■

Rennes **Métropole**

Isabelle Pellerin, 3ème vice-présidente, déléguée à l'enseignement supérieur, recherche et innovation - conseillère municipale à la Ville de Rennes.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Isabelle Pellerin : Les métropoles et les villes se sont toujours investies sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche. Toutefois, elles avaient tendance à suivre les politiques nationales ou régionales. A travers l'élaboration de Schémas de développement universitaire à l'échelle métropolitaine, les métropoles ont franchi une étape : de manière proactive, elles ont souhaité réfléchir à leur propre stratégie de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le fait que ces Schémas aient été légitimés par la loi Fioraso de 2013 est également révélateur de ce changement. Si toutes les métropoles ne se sont pas engagées dans une telle démarche, celles qui l'ont fait ont voulu affirmer leur volonté d'être des acteurs à part entière de l'élaboration d'une stratégie de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.
En 2014, Rennes Métropole s'est dotée d'un Schéma de développement universitaire. Notre démarche a été motivée par l'idée que la réflexion sur un schéma d'aménagement des campus devait se faire au profit d'une stratégie plus globale. Nous avons donc procédé en deux temps avec, dans un premier temps, une réflexion menée en présence des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce que nous souhaitions faire à l'échelle métropolitaine et, dans un second temps, un travail sur les aménagements à réaliser pour venir appuyer cette ambition.
Enfin, si elle ne l'a pas conditionnée, la loi MAPTAM a permis de légitimer notre action. Cet aspect est important car la légitimité de Rennes Métropole pouvait toujours être contestée en argumentant sur le fait que ce secteur ne faisait pas partie de son champ de compétences obligatoires.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Isabelle Pellerin : L'articulation entre les deux niveaux est indispensable. La ville de Rennes mène depuis plusieurs années des politiques « jeunesse », « culture » et « santé » ambitieuses et nous essayons de les croiser avec la stratégie métropolitaine pour gagner en cohérence et soutenir la vie étudiante. Nous travaillons avec la ville et les acteurs de l'enseignement supé-

rieur et de la recherche dans le cadre de comité de pilotage « vie étudiante » thématiques. Il s'agit d'un mode de travail efficace pour développer des actions communes. C'est ainsi que nous avons amené la « Nuit des 4 jeudis », évènement de la ville de Rennes, sur les campus universitaires. La mise en cohérence des politiques universitaires, municipales et métropolitaines donne des résultats très intéressants, et ce travail nous a également permis de monter un Observatoire métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Isabelle Pellerin : Métropoles et Régions doivent faire en sorte que les complémentarités entre leurs stratégies et leurs actions soient possibles. La rédaction du SRESRI de la région Bretagne et celle du Schéma de développement universitaire de Rennes Métropole ont été menées en parallèle ce qui nous a permis de veiller à leur cohérence et à leur bonne articulation.
L'intérêt d'un travail partenarial réside dans la complémentarité entre les deux niveaux d'intervention : alors que la région met en œuvre une stratégie d'articulation et de mise en synergie des sites d'enseignement supérieur et de recherche à une grande échelle, la métropole apporte une vision d'aménageur urbain plus fine et par campus, intégrant les projets et acteurs métropolitains (ZAC, grandes opérations, technopôles...) et veillant à une bonne qualité de vie sur les différents sites. Cette recherche de leadership partagé n'est pas simple mais c'est l'association des deux visions de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il nous faut rechercher.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?
Isabelle Pellerin : Rennes travaille avec les villes de Nantes, Brest, St Nazaire et Angers au sein du Pôle métropolitain Loire Bretagne. Ce réseau de villes et la coordination entre les trois métropoles sont des éléments très importants. Nous disposons d'un espace d'échange qui nous permet de travailler sur des sujets, comme l'enseignement supérieur et la recherche, à une échelle interrégionale. C'est dans ce cadre que nous avons, ensemble, soutenu la construction de la COMUE Université Bretagne Loire et sa candidature au dernier appel des Initiatives d'Excellence.
Ce réseau permet également de faire peser la parole des villes et métropoles face aux régions, en dehors d'un dialogue plus classique dans le cadre de soutiens à de grands projets structurants (comme le CPER), mais également de faire discuter les régions entre elles.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Isabelle Pellerin : Rennes Métropole a fait le choix de soutenir la COMUE Université Bretagne Loire qui sera créée au 1er janvier 2016 et le récent refus de labellisation IdEx ne nous fera pas revenir sur cette décision. Il serait délétère de se priver de l'effort qui a été réalisé en termes de mise en cohérence des projets d'enseignement supérieur et de recherche à l'intérieur de cet espace. Le travail accompli est considérable. La COMUE n'a pas uniquement été mise en place pour accueillir l'IdEx ; elle est le résultat de partenariats solides qui existaient déjà entre les établissements. Cette COMUE a permis de les structurer et de les organiser, et cela ne doit pas être remis en cause. Rennes Métropole et ses partenaires métropolitains, régionaux et universitaires vont désormais chercher à comprendre les raisons de ce refus auprès du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■

Métropole **Rouen Normandie**

Mélanie Boulanger vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie déléguée à Université - Vie étudiante - Initiatives jeunes - Recherche - Enseignement supérieur- Maire de la Ville de Canteleu.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

Mélanie Boulanger : La Métropole Rouen Normandie intervient déjà dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment au travers d'un soutien accordé à certaines formations, à des équipements pédagogiques et des plate formes technologiques en lien avec les axes stratégiques de la Métropole. La mise en œuvre du CPER 2015-2020 est l'occasion pour la Métropole de s'interroger sur l'articulation des actions CPER et hors CPER, et des discussions avec l'État et la Région sont programmées pour mieux coordonner les actions de chacun.
La Métropole définit actuellement sa future politique « Enseignement supérieur et recherche » en vue de l'approbation d'un document cadre en fin d'année 2015.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

Mélanie Boulanger : Les communes, et notamment la ville centre, ont une action orientée vers la vie étudiante. Il est prévu d'engager des discussions pour articuler les politiques de la métropole et de la ville de Rouen sur la prise en compte du public étudiant. Par ailleurs, dans le cadre de la création et de l'animation d'une marque de territoire, la métropole et la ville-centre sont amenées à travailler sur leurs complémentarités au service de l'attractivité du territoire.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

Mélanie Boulanger : La Métropole Rouen Normandie sera soucieuse de la qualité du partenariat avec la future grande région issue de la fusion entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie. Actuellement, le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la Smart spécialisation

incluent les thématiques prioritaires de la Métropole. La Métropole et la Région sont complémentaires. Même si la Métropole prend une place plus grande à l'avenir, l'enseignement supérieur et la recherche rouennais ont des liens avec d'autres territoires régionaux. L'échelle régionale est pertinente au regard de la structuration universitaire (COMUE) et des enjeux en termes d'enseignements et de cycles de formation. La place de la Région demeure justifiée pour assurer une cohérence territoriale d'ensemble. Par ailleurs, des actions collectives sont engagées avec les agglomérations de Caen et du Havre sur le numérique. Le dialogue agglomérations/région est donc lui aussi à construire.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

Mélanie Boulanger : Les métropoles ont des problématiques communes : attractivité de leur territoire vis-à-vis des étudiants et des nouveaux diplômés, trouver des mécanismes de « retour sur investissement » de dispositifs de soutien à la création d'entreprises innovantes, comment s'appuyer sur l'enseignement supérieur et la recherche pour maintenir et développer l'emploi, etc. Une mise en réseau pourrait contribuer à faire émerger et structurer une vision du bloc local permettant à chacun de discuter avec l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire, ainsi qu'avec la Région et l'État.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

Mélanie Boulanger : La COMUE normande, Normandie Université (NU) est en cours de structuration. De plus, la Normandie ne dispose pas de SATT et une structure analogue est en cours de constitution (Normandie Valorisation). Certains sujets sont du ressort de NU, comme les écoles doctorales ou le PEPITE, et intéressent la Métropole. Sur d'autres sujets directement liés aux compétences ou aux axes stratégiques de la Métropole, celle-ci préfère nouer des relations directes avec les établissements. La Métropole doit articuler les deux logiques pour faire émerger une stratégie territoriale globale prenant en compte la structuration du monde de l'enseignement supérieur et la recherche, gage d'efficacité et d'attractivité, tout en cultivant les relations bilatérales avec des établissements inscrivant leur action dans les orientations stratégiques du territoire. ■

Toulouse **Métropole**

François Chollet, 5ème vice-président de Toulouse Métropole - Prospective, contractualisation et programmation métropolitaines, Recherche et Innovation - Adjoint au Maire Délégations. Relations avec l'Université de Toulouse, l'enseignement supérieur et la recherche.

La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?

François Chollet : Toulouse Métropole travaille aujourd'hui au développement d'opérations territoriales et thématisées avec les universités. Deux campus ont été créés : Toulouse Montaudran Aerospace et l'Oncopôle. Par le terme « campus », nous entendons la coexistence de l'enseignement supérieur, de la recherche, d'entreprises, d'hôpitaux et d'autres institutions. Nous souhaitons regrouper sur un site commun, à travers une approche multidisciplinaire, une diversité d'acteurs travaillant sur un même sujet. L'Oncopôle, le plus avancé des deux, réunit deux industriels de poids (Sanofi et Pierre Fabre), un hôpital et la recherche publique (INSERM, CNRS, Université Paul Sabatier). Toulouse Montaudran Aerospace a pour ambition de fonder une communauté de chercheurs et de développeurs capables d'imaginer ce que seront les avions et satellites de demain. Sur ce campus, nous sommes actuellement dans une phase d'installation d'objets publics (une Maison de la formation, qui regroupe les formations universitaires de la mécanique, l'IRT Saint-Exupéry et l'Institut Clément Ader qui est un centre de calcul hébergeant, entre autres, Météo France).
La loi MAPTAM est venue conforter notre action mais, dans la réalité qui est la notre (110 000 étudiants et la 2e université de France), il nous a toujours été impossible d'imaginer un développement métropolitain sans intégrer une dimension universitaire. Les métropoles ont également comme compétence l'aménagement de l'espace et nous continuerons à investir en tant qu'aménageur.

Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?

François Chollet : Nous sommes partisans d'un développement d'antennes universitaires dans les villes moyennes situées à une heure de Toulouse. A ce jour, elles proposent un 1er voire un 2e cycle universitaire, ce qui a pour avantages de désengorger Toulouse et de permettre à des étudiants, qui n'auraient pas eu les moyens d'y venir, d'accéder aux études supérieures. Toulouse Métropole soutient cette politique

d'aménagement du territoire, tout en concevant qu'une déconcentration des 3es cycles et de la recherche est bien plus compliquée pour des raisons de masse critique et d'équipements.
Par ailleurs, les villes traitent historiquement des questions de vie étudiante. A Toulouse, la ville centre a construit une relation avec la COMUE qui intervient sur ces questions. Son intervention est également justifiée par la concentration des logements étudiants au sein de la ville de Toulouse et non en périphérie. Si l'on considère avec pragmatisme les actions menées, la vie étudiante doit rester du domaine de la ville. Toutefois, une approche métropolitaine de ces questions sera probablement nécessaire pour coller au territoire plus large de l'université.

La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?

François Chollet : Dans l'état actuel, le projet de loi NOTRe institutionnalise un déséquilibre en faveur des régions sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche. Or nous considérons qu'il faut avant tout éviter d'opposer les régions et les métropoles, et davantage rechercher un équilibre et la complémentarité entre les deux niveaux d'intervention. Nous travaillons en partenariat avec la région Midi-Pyrénées qui est largement impliquée dans nos opérations métropolitaines touchant à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Elle est partie prenante du développement des deux campus précités et elle est le principal financeur de certains projets du territoire de la métropole.
S'il n'est pas question de les opposer, les métropoles restent tout de même les aménageurs de l'espace urbain. Il est donc impossible qu'elles ne fassent pas partie du jeu. De plus, Toulouse Métropole accueille actuellement plus de 80% de l'enseignement supérieur et 90% de la recherche de Midi-Pyrénées. Cette concentration oblige les métropoles à investir ce secteur et un partenariat entre les deux institutions permet de faire en sorte que les villes de la région profitent de la présence de la métropole toulousaine.

Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?

François Chollet : Le travail avec d'autres métropoles peut ouvrir de nouvelles perspectives et nous allons d'ailleurs l'expérimenter avec la métropole montpelliéraine lors de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Le président de Toulouse Métropole et celui de Montpellier Métropole se sont en effet rapprochés pour nommer deux ambassadeurs chargés de développer les futures synergies entre les deux territoires, parmi lesquelles figurent l'enseignement supérieur et la recherche. Nous pourront par exemple travailler sur la complémentarité en matière de santé, de numérique et des métiers de l'eau.

La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?

François Chollet : A titre personnel, en tant qu'universitaire, je doutais de la réalisation de la COMUE tant les acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et leurs intérêts étaient multiples et différents. Mais nous voyons aujourd'hui que cette COMUE Université Fédérale de Toulouse existe et fonctionne. Elle a pris en charge de façon autonome les questions de vie étudiante, de relations internationales, de documentation... Elle a de vraies responsabilités et représente une avancée considérable pour notre travail partenarial.
Si Toulouse Métropole continue de traiter avec les établissements, son interlocuteur principal est désormais la COMUE. En effet, si les établissements conservent notamment leur autonomie pédagogique, la structure fédérale anime l'ensemble des grands investissements. C'est elle qui porte par exemple l'IRT Saint-Exupéry et la Maison de la formation dont la métropole est partenaire. ■

Pourquoi les nouvelles métropoles **ne devraient avoir aucune compétence en matière d'emploi…**

Par Daniel Lamar, *Conseil en politiques de l'emploi – www.toutpourlemploi.fr*

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite «loi Maptam»), des décrets parus fin 2014, ont transformé dix Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'une certaine taille en « Métropole ». Les métropoles sont dotées de larges compétences : d'une part, des compétences acquises par l'EPCI d'origine transférées de plein droit à la métropole, d'autre part, la métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences « en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif et de protection de l'environnement ».

Ces compétences sont bien délimitées. Sur leur territoire, les Métropoles devraient partager avec les Régions la compétence en matière d'accompagnement au développement économique sans pour autant intervenir sur l'accompagnement vers l'emploi. Elles peuvent recevoir, éventuellement, d'autres compétences par délégation des départements, des régions ou de l'état sur certains sujets. Ces délégations restent en devenir. Les compétences des Métropoles ne comprennent pas l'accompagnement vers l'emploi.

Tout au plus certaines de leurs compétences peuvent indirectement concerner l'emploi comme la politique de la ville (dispositifs contractuels d'insertion économique et sociale), l'aide aux jeunes en difficulté, etc.

La loi sur l'organisation territoriale précise les compétences locales en matière d'emploi

L'exposé des motifs du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi « NOTRe ») prévoit que : *« Les régions disposeront ainsi de tous les leviers nécessaires pour assurer, aux côtés de l'État, dans les territoires, la responsabilité du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises. Cette compétence s'articulera avec les nouvelles compétences des métropoles. »*

L'article 2 de ce projet de loi définit l'étendue de la compétence des régions en matière économique. Il précise que sur *« le territoire de la métropole, les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation sont adoptées conjointement par les instances délibérantes de la métropole concernée et la région. À défaut d'accord, les orientations adoptées par la métropole devront prendre en compte le schéma régional »*. Il est également précisé que : *« Le schéma régional, y compris ses orientations applicables sur le territoire d'une métropole, est approuvé par le représentant de l'État. »*

Sauf modifications par les assemblées, les Métropoles et les Régions devraient donc se partager la compétence de l'accompagnement du développement économique. Mais les métropoles ne disposent pas de compétences en matière d'emploi.

Dans le cadre de la redéfinition de l'organisation territoriale engagée, comme la formation professionnelle, l'orientation doit échoir aux nouvelles régions (grâce à la coordination du Service Public Régional de l'orientation).

En matière d'emploi, l'État conserve son rôle au travers de ses services déconcentrés (DIRECCTE) et de son opérateur national : Pôle Emploi.

Des collectivités locales (régions, départements et communes) devraient conserver des compétences dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi. Celles-ci concerneraient précisément les maisons de l'emploi, les missions locales, les PLIE et les Cap Emploi, avec un rapport de force entre collectivités locales variable selon les territoires. Ces associations locales étant également financées par les services de l'État et/ou Pôle Emploi pour des actions précises, l'État gardera un rôle important dans leur gestion. Bref, rien n'apparaît simplifié au terme de ces réformes sur ce sujet.

La taille des métropoles ainsi que la connaissance et la proximité avec l'activité économique et avec la population pourraient en faire un des acteurs pertinents pour mener des initiatives en faveur de l'emploi sur leur territoire. En particulier, pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés, les métropoles, qui concentrent une large part des effectifs universitaires, auraient un bon positionnement pour être les interlocuteurs principaux des nouvelles universités sur ces questions d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Ce sujet mérite encore débat… ■

Info + www.toutpourlemploi.fr

On aura été **au bout des perspectives**

Valentin Dupouey est engagé depuis 3 ans au sein de l'Erasmus Student Network dont il a présidé la branche française en 2013. Il a travaillé pour différents réseaux associatifs européens de jeunesse, d'éducation et de sport. Il représente actuellement ESN auprès du Forum Européen de la Jeunesse et travaille au développement des compétences de plaidoyer des associations du réseau. Regard d'un acteur étudiant engagé.

"Quand on arrive dans une ville, on voit des rues en perspective. Des suites de bâtiments vides de sens. Tout est inconnu, vierge. Voilà, plus tard on aura marché dans ces rues, on aura été au bout des perspectives, on aura connu ces bâtiments, on aura vécu des histoires avec des gens. Quand on aura vécu dans cette ville, cette rue on l'aura prise dix, vingt, mille fois. Au bout d'un temps cela vous appartient parce qu'on y a vécu."

C'est à travers l'interprétation de Romain Duris dans l'Auberge Espagnole, film culte de la Génération Erasmus, que tout l'enjeu du programme Erasmus+ pour les territoires est exprimé avec le plus de clarté et de poésie. Faciliter l'intégration, créer du lien, développer un sentiment d'appartenance, permettre au vécu de laisser son empreinte, voilà des missions qui ne sont pas de l'unique ressort des universités. Villes, communautés urbaines, régions, tous les échelons territoriaux ont un rôle central à jouer dans l'accueil des étudiants internationaux. Pour espérer obtenir des territoires l'investissement matériel et symbolique nécessaire à la conduite de ces missions, tous les opérateurs de la mobilité, institutions, associations et bénéficiaires doivent rendre visible ses bénéfices.

Le programme Erasmus n'a jamais limité son ambition au simple échange estudiantin consistant à vivre une expérience universitaire dans un établissement d'accueil pour un semestre ou une année. Mais plus encore que dans sa mouture 2007-2013, le nouveau programme Erasmus+ s'ouvre et prend en compte la dimension d'expérience de vie que représente cette période d'échange. Et si les étudiants de la nouvelle génération Erasmus vivent de plus en plus leur expérience en dehors des murs de l'université, il est nécessaire que l'ensemble des territoires d'accueil s'interrogent sur la présence de ces étudiants internationaux: bénéfices mutuels, synergies entre les acteurs de l'accueil, rôle des territoires pour le développement d'une citoyenneté européenne partagée, etc.

Si les bénéfices individuels de la mobilité sont largement documentés, l'intérêt pour les collectivités est lui bien moins connu. Une récente note de Campus France[1] pointe en premier lieu un bilan économique favorable pour tous les pays qui disposent de données économiques à ce sujet. Mais au delà de l'impact économique direct, c'est le lien qui se créé avec le territoire et la culture française qui fait des étudiants internationaux de nouveaux consommateurs et prescripteurs: produits français, tourisme, relation avec les entreprises, etc. bien que diffus, les bénéfices de long-terme apparaissent également clairement. Ces bénéfices symboliques se retrouvent également dans l'image largement positive que les étudiants internationaux gardent de la France et du peuple français à l'issue de leur séjour. Finalement, à une échelle plus micro, la note relève que les étudiants internationaux participent activement à la vie locale à travers les associations et événements culturels et sportifs de leur lieu d'étude, mais également de leur ville et de leur région d'accueil.

Suite page 25

1- http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_45_fr.pdf

suite de la page 24

Même si les recherches et données manquent, il semble raisonnable de poser en hypothèse un parallèle entre la qualité de l'accueil des étudiants et les bénéfices futurs pour un territoire donné. Un cadre de vie agréable et sécurisant propre à favoriser la réussite universitaire, un large panel de services, activités sociales, sportives et culturelles accessible, des dispositifs de soutien et d'information dédiés, des espaces de vie favorisant les interactions entre les communautés locales et les étudiants font partie de ces dimensions de l'accueil des étudiants internationaux qui nécessitent des synergies fortes entre tous les acteurs. Plus globalement, ces objectifs ne peuvent être atteints que si la voix des étudiants internationaux est écoutée et prise en compte par les collectivités.

Des initiatives existent en France et en Europe. Ces bonnes pratiques doivent être mises en lumière pour faciliter leur transfert d'un contexte à l'autre. En voici quelques unes. [1]

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a mis en place depuis de nombreuses années, un Conseil de la Vie Etudiante. Cet espace d'expression, co-animé par un élu de la Communauté Urbaine et par un président étudiant, permet un dialogue entre l'ensemble de la communauté universitaire et l'espace urbain. Ce conseil a toujours accueilli en son sein des représentants des étudiants internationaux et a permis que leur voix soit entendue et leurs besoins particuliers pris en compte.

La Ville de Cottbus (Allemagne) et l'Université de la ville organisent en coopération des séminaires de formations pour leurs équipes administratives respectives dans l'objectif de les préparer au mieux à l'accueil des étudiants internationaux qui représentent une part importante de la population internationale de la ville. Cette volonté partagée de créer une "culture de l'accueil" prend ici la forme d'une coopération qui permet de partager des connaissances et de travailler autour des enjeux communs.

L'Université de Porto (Portugal) et la Ville de Porto travaillent de concert pour offrir tout au long de l'année des visites guidées gratuites de la villes aux étudiants internationaux. Cette coopération qui vise à la découverte du patrimoine culturel, mais aussi à l'intégration des nouveaux étudiants prend aussi la forme d'un accès réguliers aux concerts organisés au Colisée de Porto.

L'Université d'Almeria (Espagne) travaille en étroite collaboration avec l'association Erasmus Student Network locale mais aussi avec l'aide du gouvernement provincial pour former les étudiants locaux qui participeront à l'accueil des étudiants internationaux. Des modules de formations sont co-construits et proposés aux étudiants avant l'arrivée des étudiants internationaux. Les étudiants qui suivent cette formation peuvent bénéficier de crédits ECTS ensuite.

A travers leur action conjointe, les acteurs locaux, des associations aux collectivités, ont finalement leur place dans la construction d'une citoyenneté européenne partagée par les étudiants. Et on souhaitera à chaque étudiant quittant sa ville d'accueil qu'il puisse reprendre à son compte une autre pensée d'Antoine, le protagoniste de l'Auberge Espagnole: *"Je suis lui, lui et lui, et lui, et lui aussi et lui aussi. [...] Je suis elle, elle, elle, et elle aussi. Je suis français espagnol, anglais, danois. Je suis pas un mais plusieurs. Je suis comme l'Europe, je suis tout ça. Je suis un vrai bordel. Je peux enfin commencer à tout vous raconter."* ■

1- D'autres exemples de coopération peuvent être trouvé dans ce compendium de bonnes-pratiques: https://dwm.pwr.edu.pl/p/react_compendium.pdf

www.universites-territoires.fr

Dynamique de territorialisation des politiques de mobilité : **le consortium Erasmus+**

Les Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées et de Lorraine ont chacun engagé depuis l'année 2009 une politique volontariste en matière de mobilité européenne et internationale dans les parcours de formation professionnelle, par le soutien à des périodes de stages pour des apprentis, mais aussi des étudiants en formation sanitaire et sociale ou encore des demandeurs d'emploi. Partant du constat que ces publics bénéficient généralement peu d'opportunités de mobilité, les deux Régions ont initié plusieurs projets groupés / en consortium dans le cadre des programmes européens LEONARDO et ERASMUS qui se poursuivent dans le cadre du programme ERASMUS+.

Un consortium, pourquoi ?

L'intérêt d'un consortium réside dans une gestion administrative et financière commune d'un dispositif de mobilité pour des établissements de formation œuvrant auprès d'un même public. Cette mutualisation des moyens humains, techniques et financiers permet d'avoir une gestion optimisée des bourses et d'assurer une meilleure cohérence des financements de l'UE et des Régions au bénéfice des participants. Le consortium donne lieu également à une mutualisation des pratiques et des outils et à la professionna-

lisation de «référents Mobilité» au sein des établissements. La Région assure dans ce cadre l'instruction des demandes de bourses de mobilité, l'animation des groupes de travail, la traduction des référentiels de formation, la mutualisation des partenariats transnationaux, mobilise l'ensemble des partenaires sur leurs pratiques et leurs expériences.

Le rôle des Régions en matière de formations sanitaires et sociales

Dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation, la loi du 13 août 2004 a confié aux Régions l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales, qui fixent notamment les grandes orientations de cette politique régionale de formation. Le champ de compétences attribué concerne aussi le financement des établissements de formation, le versement d'aides aux étudiants ainsi que le pilotage stratégique de la carte des formations. En matière d'enseignement supérieur, les formations sanitaires et sociales s'inscrivent aujourd'hui dans le dispositif LMD, avec notamment pour objectif de permettre des équivalences et d'encourager la mobilité des étudiants à l'échelle européenne. Au-delà du processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales, les Régions contribuent au développement de la mobilité par différents dispositifs, qui doivent aujourd'hui être renforcés et développés.

Des exemples de projets conduits en Midi-Pyrénées et en Lorraine

Les deux Régions sont engagées depuis plusieurs années dans des politiques de soutien à la mobilité internationale des apprenants, en particulier sur leurs zones transfrontalières. Des dispositifs régionaux de mobilité sont mis en place pour les étudiants, les apprentis et les demandeurs d'emploi.

Des parcours de mobilité internationale sont aujourd'hui proposés aux apprenants des filières sanitaires et sociales, véritable enjeu de formation pour les professionnels de demain. Il s'agit d'offrir des formations de qualité, à la hauteur des besoins d'emploi dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

Dans ce contexte, la Région Midi-Pyrénées est le coordinateur du consortium ERASMUS +, qui regroupe 16 établissements de formation dans les secteurs sanitaire (IFSI - Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et social (Educateurs et Assistant de Service Social) sur l'ensemble du territoire régional, soit 8 départements.

Le projet ERASMUS permet d'offrir aux étudiants de ces filières un dispositif d'aide complet pour intégrer la mobilité dans leurs parcours de formation. Pour encourager cette mobilité, la Région apporte un co-financement de la bourse ERASMUS + de 50 € par étudiants et par mois et a par ailleurs mis à disposition des étudiants une aide complémentaire forfaitaire aux transports (d'un montant de 380 €) qui permet la prise en charge des coûts de déplacement.

L'objectif du projet est de poursuivre le développement d'une culture des mobilités internationales et européennes dans les cursus des formations sanitaires et sociales en Midi-Pyrénées où la mobilité reste faible en raison de la dimension très nationale des systèmes d'enseignement. Cela concerne 7 000 étudiants qui doivent effectuer des stages obligatoires pour valider leur année ou leur diplôme d'Etat. La Région Midi-Pyrénées conduit et anime le projet régional Erasmus et, depuis 2013, le travail engagé et les efforts de communication ont permis de renforcer la dimension du consortium pour regrouper aujourd'hui l'ensemble des établissements de formation sanitaire et sociale de Midi-Pyrénées.

En Lorraine, l'organisation mise en place est très similaire, les deux Régions et les établissements qui font partie de chaque consortium Erasmus+ échangent d'ailleurs régulièrement sur leurs pratiques. 9 instituts de formation en soins infirmiers sont partenaires du consortium «ISSUE» coordonné par la Région. Dans le cadre du projet, les étudiants peuvent faire un stage professionnel de 2 à 3 mois dans des établissements de santé dans une grande variété de destinations (Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Espagne, Finlande, Roumanie, Bulgarie, Estonie, Angleterre, Lettonie ou Pologne). Ce projet apporte aux IFSI lorrains une dimension européenne importante et contribue à leur visibilité et leur attractivité. Il permet aux étudiants de découvrir des méthodes de travail différentes, de nouvelles conceptions des soins, de la santé et de la prise en charge des patients, autant d'atouts pour leur insertion sur le marché du travail, en particulier dans une région frontalière.

Les Régions et les consortiums

Ainsi, les Conseils régionaux, au regard des compétences qui leur sont dévolues par les lois de décentralisation assurent de plus en plus des fonctions de coordination des acteurs régionaux, grâce à leur expertise, leur implication forte dans le développement et l'internationalisation des formations sanitaires et sociales, leur maîtrise de la gestion des dispositifs de bourses et enfin leur expérience des programmes européens.

De nombreuses initiatives sont développées par les Régions en matière de mobilité européenne et internationale. La dynamique de territorialisation des politiques de mobilité est aujourd'hui engagée, en lien étroit avec tous les acteurs concernés, et la mise en œuvre de projets européens en consortium en est un élément important.. ■

AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

Le débat sur **les mutuelles étudiantes**

L'actualité concernant l'avenir des mutuelles étudiantes est riche ces derniers mois. Alors qu'un plan de sauvegarde de la LMDE vient d'être annoncé avec la reprise des activités du régime obligatoire d'assurance maladie par la CNAM et le soutien d'une autre mutuelle pour les activités liées aux assurances complémentaires et surtout aux activités de prévention en direction des étudiants, l'autre réseau mutualiste a réagi positivement au rapport du Défenseur des Droits sur les problèmes que nous évoquions dans le précédent numéro.

Emévia indique ainsi que « cela fait des mois que nous proposons des solutions concrètes pour améliorer les règles de gestion du régime étudiant de sécurité sociale. Nous sommes heureux de constater que le Défenseur des Droits reprend nos propositions concernant l'affiliation des étudiants et la gestion de l'inter-régime tout en confirmant nos conclusions sur les difficultés rencontrées par les étudiants. Les mutuelles du réseau EmeVia regrettent cependant que la rédaction du rapport puisse parfois faire l'amalgame entre les mutuelles régionales et la LMDE. Le réseau EmeVia rappelle que malgré ces contraintes, il apporte un haut niveau de qualité de services à ses assurés avec près de 9 remboursements sur 10 réalisés en 48h et un taux de décroché de plus de 9 appels sur 10.

A travers ce rapport, le Défenseur des Droits pointe les difficultés que peuvent rencontrer les étudiants ; difficultés issues d'une réglementation inadaptée, imposée aux mutuelles étudiantes. C'est dans cet état d'esprit que le réseau EmeVia propose depuis des mois des solutions d'amélioration aux pouvoirs publics concernant les processus d'affiliation, la création de carte vitale, l'inter-régime, la gestion des fins de droits et la qualité de services.

Ahmed Hegazy Président d'emeVia déclare : *« Enfin ! Enfin, on parle des vrais sujets du régime étudiant. Une réglementation inadaptée, des règles de gestion ubuesques ! Depuis des mois nous faisons des propositions concrètes afin d'améliorer l'affiliation, la délivrance de carte vitale et donc la qualité de service. Nous sommes heureux de voir que le Défenseur des Droits nous rejoint sur ce terrain ».*

On le voit le débat sur le régime étudiant de sécurité sociale n'est pas terminé, même si les nouvelles dispositions pour sauver l'héritière de la mutuelle étudiante historique, la MNEF, aura inévitablement des répercussions sur le réseau des mutuelles régionales. ■

A propos d'**emeVia**

EmeVia, la sécurité sociale des étudiants, est depuis le 8 mars 2012 la nouvelle dénomination de l'Union Nationale des Mutuelles Étudiantes Régionales (USEM).

EmeVia (www.emevia.com) représente les mutuelles étudiantes de proximité membre du Réseau national emeVia : MEP, MGEL, SEM, SMEBA, SMECO, SMENO, SMERRA, SMEREB, SMERAG, VITTAVI

emeVia, c'est un seul mot pour plusieurs réalités :

EME : Rappel de la mobilisation de l'Ensemble des Mutuelles Étudiantes de proximité, renforcé par une sonorité symbolisant l'émotion et le partage.

VIA : L'image du chemin, de la passerelle, renvoie à la présence assurée par les mutuelles pour accompagner chaque étudiant au cours de la transition décisive vers l'autonomie.

Info +

http://www.emevia.com/

Stratégies **universitaires**

Le comité sur la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) devait rendre son rapport final au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les semaines qui viennent de s'écouler. Le départ de Geneviève Fioraso et la suppression du secrétariat d'état ont retardé cette échéance. A l'occasion des annonces d'un remaniement ministériel et de la possibilité de création d'un nouveau portefeuille de l'enseignement supérieur, nous publions cette interview parue en Mars 2015 chez nos partenaires du Lab'Afev. Sa présidente Sophie Béjean, et son rapporteur général, Bertrand Monthubert, présentent quelques-unes de leurs préconisations, et notamment que "25 % des ECTS dans une formation soient systématiquement prévues et délivrées sous la forme de pédagogie par projet au sens large, c'est-à-dire y compris pour reconnaître des engagements citoyens".

Pendant près d'un an vous avez auditionné la plupart des acteurs et observateurs de l'enseignement supérieur. Qu'en avez-vous retenu ?

Bertrand Monthubert : Nous avons pu observer les forces de notre enseignement supérieur : un système public très ouvert, des formations de qualité et attractives, des diplômes qui protègent du chômage… mais aussi ses faiblesses : un système surtout conçu pour former des élites et qui ne permet pas de lutter contre les déterminants sociaux.

Sophie Béjean : Cette question des inégalités sociales représente un vrai risque de fracture à l'intérieur de la génération. C'est le point le plus important qui nous a marqué lors nos rencontres avec les enseignants, les étudiants, les syndicats, les associations, etc. Oui l'enseignement supérieur peut prendre une place pour lutter contre les déterminismes sociaux.

Quelle ambition portez-vous à travers ce rapport StraNES ?

Bertrand Monthubert : Notre ambition est de donner une place nouvelle à l'enseignement supérieur au sein de la société. C'est une question culturelle et politique très importante. Jusqu'à présent, au delà de l'obtention du bac, l'accès à l'enseignement supérieur était considéré comme une sorte de bonus par rapport à ce bagage minimal. Or, ce qui est de plus en plus clair, notamment à voir le taux de chômage selon le diplôme, c'est que l'enseignement supérieur ne concerne plus seulement les élites. Il doit former plus de la moitié d'une génération. C'est donc un sujet central dans la politique du pays qui se décline dans les questions liées à l'orientation qui fonctionne très mal, à la coopération entre les différents acteurs du secteur public de l'éducation, ou encore aux inégalités sociales. Nous devons nous donner des objectifs de réduction des écarts de diplomation selon les catégories sociales.

Vous fixez dans ce rapport quelques objectifs, notamment diviser par deux l'écart entre le taux de diplômés du supérieur chez les étudiants dont un parent est cadre et ceux dont un parent est ouvrier ou employé. Concrètement comment faire ?

Sophie Béjean : La France est trop souvent un pays de droits formels derrière lesquels on se réfugie pour ne pas affronter la réalité. La réalité, c'est par exemple le fait que les bacheliers professionnels ont formellement le droit d'accéder à l'université mais que leur taux d'échec est très important. En BTS en revanche, leur chance de réussite est réelle. Si des bacheliers professionnels veulent toutefois faire des études académiques classiques, il faut réunir les conditions pour qu'ils y parviennent. Il faut les y aider, dès le lycée en renforçant les acquis fondamentaux, et à l'université en leur offrant des parcours adaptés, en étalant par exemple sur quatre ans la formation en Licence pour leur permettre d'acquérir progressivement les compétences et connaissances qui leur manquent. D'ailleurs, qu'est-ce que réussir ? Subir une pression pour terminer une Licence en 3 ans ou obtenir les compétences et le diplôme à son rythme et s'insérer professionnellement ensuite ?

Envisagez-vous de la sélection à l'entrée à l'université ?

Bertrand Monthubert : Non la sélection n'est pas une solution. Nos propositions visent à agir en amont pour renforcer les compétences et les connaissances académiques fondamentales, agir aussi en amont sur l'orientation pour construire un parcours qui donne de réelles chances de succès, avec un accompagnement et un étalement quand c'est nécessaire. Notre proposition est d'expérimenter des conseils d'orientation postbac. Ils réuniraient les différents acteurs publics pour donner des préconisations d'orientation pour les lycéens en fonction de leur profil, et sortir de l'impasse actuelle où un bachelier qui veut faire une filière courte peut se retrouver en Licence générale et en échec. Tant que les acteurs ne se rencontreront pas pour parler des cas individuels, on continuera à faire porter la responsabilité de l'accueil des bacheliers aux seules universités, et pas à tout le système public d'enseignement supérieur, ce qui est absurde.

Vous proposez par ailleurs de réformer le statut étudiant. Pourquoi et dans quelle orientation ?

Sophie Béjean : Il faut refonder le statut des étudiants pour apporter plus de fluidité dans l'organisation des parcours. Aujourd'hui cette souplesse n'existe pas. C'est ce qui donne entre autres ce poids très fort à la formation initiale. L'organisation des études et les droits sociaux correspondants devront être adaptés aux nouveaux rythmes et à la réalité des engagements et espoirs des étudiants. Un statut réformé doit par exemple permettre de tenir compte des interruptions et reprises d'études, des temps partiels, une année passée à l'étranger et/ou en entreprise, des compétences acquises lors d'engagement citoyen, etc.

La loi de 2013 permet déjà la reconnaissance des compétences acquises en dehors des cursus. Elle ne concerne que quelques trois mille étudiants. Comment aller plus loin ?

Sophie Béjean : Pour aller plus loin nous faisons une proposition forte : que 25 % des ECTS dans une formation soient systématiquement prévues et délivrées sous la forme de pédagogie par projet au sens large, c'est-à-dire y compris pour reconnaître des engagements citoyens.

Bertrand Monthubert : Il y a deux freins à lever. Un frein culturel, puisque ce type de compétence ne fait pas partie de ce qui était traditionnellement évalué. Et un frein organisationnel, car ces compétences ne sont évidemment pas de même nature que les autres compétences, et la réglementation pousse à mettre tout sur le même plan.

Le volet Responsabilité sociétale des universités (RSU) occupe une place importante dans votre rapport. Avec quelles propositions ?

Sophie Béjean : Notre point de départ est que le rôle de l'université dans le monde, dans la société, dans l'économie doit être accrue. En ce sens, la RSU qui est reconnue dans la loi du 22 juillet 2013 doit être mieux mise en avant. Faire de l'université un laboratoire de la société de demain, cela commence par mettre les étudiants en situation de contributeurs. Il faut passer d'une logique passive des étudiants qui ingurgitent des savoirs à une logique active où l'on va tirer parti de leurs richesses et de leurs engagements. C'est ainsi, par exemple, que nous proposons que le service civique soit accompagné par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. L'université pourrait avoir un rôle d'accompagnement des volontaires en service civique et les former si besoin, avec des moyens spécifiques. Ce serait un cadre symbolique fort. On peut aussi imaginer que le service civique y soit reconnu sous forme de crédit ECTS et qu'il soit aussi l'occasion de favoriser la reprise d'études.

Bertrand Monthubert : La RSU consiste à encourager les acteurs de l'enseignement supérieur à agir pour relever les défis de notre monde, au sein même de la société. Un des aspects peut aussi se penser à travers la question de la réserve citoyenne. Pour la constituer, l'enseignement supérieur a un rôle à jouer pour inciter des étudiants à avoir une activité d'accompagnement éducatif, à l'exemple d'ailleurs de ce que fait l'Afev.

Sophie Béjean : Enfin, la RSU sera aussi l'occasion d'associer les différents champs disciplinaires, en particulier les sciences humaines et sociales, pour accompagner la transformation de la société. ■

Propos recueillis par Emmanuel Vaillant

Info + www.lab-afev.org.

Initiatives **engagées**

■ L'Université Paris Sorbonne ouvre grand ses portes !

L'Université Paris-Sorbonne et l'AFEV Paris ont organisé pour la troisième année consécutive l'événement Quartiers Libres à l'Université, le 13 mai dernier.

Durant une après-midi, l'Université Paris-Sorbonne a ouvert ses portes aux enfants, jeunes et familles et aux habitants des quartiers alentours. Pour petits et grands, cette journée constitue l'occasion de découvrir le monde universitaire grâce à des parcours de visite ludiques et adaptés à l'âge de chacun. Plus de 300 enfants, jeunes et familles étaient présents lors de l'événement. D'année en année, les intervenants s'impliquant dans l'événement sont de plus en plus nombreux. Tous contribuent activement à la réussite de la journée, en proposant des mini-cours et des ateliers (danse, contes, photo, musique, sport, etc.).

■ Université de Lille – les 26, 27 et 28 août 2015

Les 26, 27 et 28 août prochain, aura lieu la seconde édition du Forum Européen des Jeunes Engagés (FOREJE), à l'Université de Lille. Le FOREJE 2015 est organisé par l'Afev, Graines de France, Les Petits Débrouillards et Unis-Cité sur le thème « Mieux que vivre ensemble, faire ensemble ! ».

Au programme : des temps de réflexion et des échanges d'expériences en plénière et en atelier. La première édition avait rassemblé 1 000 jeunes engagés à Poitiers en 2014 et contribué à montrer que la jeunesse est prête à s'engager pour faire changer la société : elle le fait déjà ! Les formes d'action militantes et politiques se renouvellent et passent largement par le « faire », l'engagement concret. L'ambition démocratique des jeunes est en réalité forte. La question est plutôt comment permettre à tous les jeunes de prendre la place qu'ils ont envie de prendre, et non celle qui leur est assignée, dans la société, dans la démocratie ? Au-delà du « vivre ensemble » qui sera remis en perspective, le FOREJE cherchera à valoriser les moyens de « faire ensemble ».

Le FOREJE est un espace d'échange et de construction entre jeunes et moins jeunes, responsables associatifs, élus, acteurs de la société civile, simples citoyens... Au cours de ces trois jours, il sera question de démocratie, de solidarité, d'égalité, de laïcité, d'altérité, d'environnement, de mixité, de participation... Le FOREJE permettra de débattre, de déconstruire, voire de formuler des propositions, afin de faire descendre ces concepts de leur piédestal pour les incarner et leur donner sens.

Info + www.foreje.org
Twitter : #FOREJE
Facebook : FOREJE

FOREJE

3 JOURS DE DÉBATS ET DE RENCONTRES

www.foreje.org

Le Forum Européen des Jeunes Engagés

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'INNOVATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

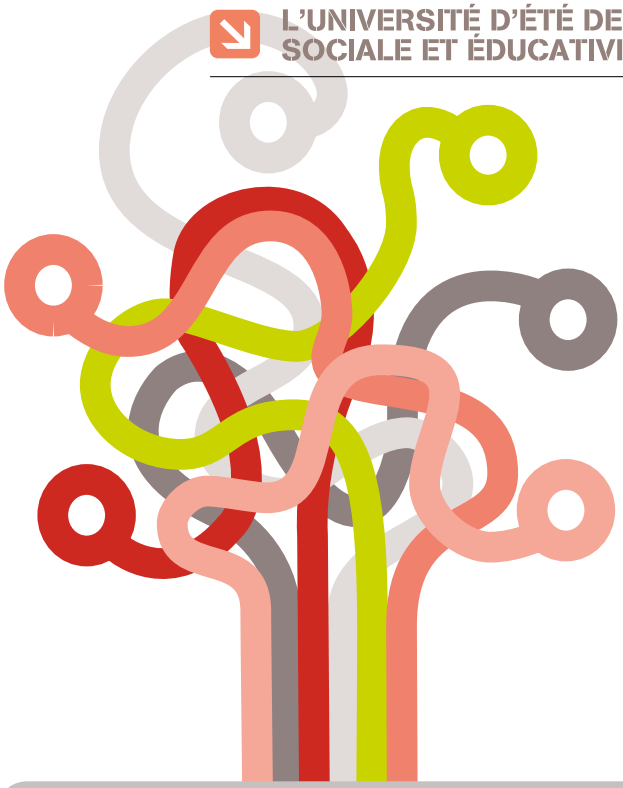

Mieux que vivre ensemble, faire ensemble !

Twittez avec #FOREJE

Retrouvez-nous sur FOREJE

UNIVERSITE DE LILLE - les 26, 27 et 28 août 2015

Université Lille 3 - Villeneuve-d'Ascq

Organisé par :

Avec le soutien de :

Associé à :

Associations européennes :

- Belgique -

- Portugal -

En partenariat avec :

Médias :

Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités

« L'Université n'est pas toute seule sur son territoire ! »

Joël Guervenou
Université de Bretagne

C'est paré de la double casquette de premier vice-Président chargé des relations extérieurs et de la communication de la FNCAS (Fédération national de conseil en action sociale pour l'eneignement supérieur et la recherche) et de vice-Président de l'Université de Bretagne occidentale (UBO), chargé des politiques sociale et culturelle, que Joël Guervenou revient sur l'abattage récent des grilles de l'Université de Brest.

Concrètement, comment s'est organisée votre initiative ?
Joel Guervenou : Son coup d'envoi a été donné le 3 avril dernier, quand le Président de l'UBO Pascal Olivard a enfilé le bleu de travail les lunettes et la disqueuse pour faire tomber la première grille de la faculté des sciences, vite rejoint pour la seconde par des étudiants. L'Université a fêté ses 40 ans en 2011, et depuis sa fondation le campus était cerné de grilles posées sur un muret de 30-40 cm – un muret qui s'enjambe facilement. Restait à abattre les grilles, une opération symboliquement illustrée par deux artistes, Guillaume Duval et LucieOnTheMoon, auxquels nous avons confié l'habillage éphémère de ces grilles, et qui ont donc inscrit au gaffeur orange ce message à double sens : « La faculté de s'ouvrir ». Le travail est poursuivi aujourd'hui par les services espaces verts et techniques. Le chantier, prévu sur six semaines, visait en premier lieu la faculté des Sciences – là où les grilles étaient les plus hautes -, pour ensuite s'étendre aux autres parties du campus.

Ceci s'inscrit-il dans une démarche plus large ?
Joel Guervenou : Cette ouverture sur la ville via la suppression des grilles était inscrite dans notre Schéma directeur immobilier (SDI) validé en avril 2013, et avait été appelée de ses vœux par l'actuel président, en poste depuis mai 2007. Il s'agit à terme de réhabiliter progressivement le campus, une démarche qui passe en particulier par la création d'un cœur de campus, concentrant les services aux étudiants, à un quart d'heure du centre-ville – centre-ville qui accueille actuellement l'UFR Lettres et Sciences Humaines. Nous souhaitons en effet aménager ce grand campus et créer un nouveau quartier, et rendre ce dernier plus accessible aux piétons et transports doux… en attendant l'ouverture d'une deuxième ligne de tram joignant ledit campus à l'horizon 2020.

Pourquoi cette initiative ?
Joel Guervenou : L'Université ne peut ni évoluer ni travailler efficacement sans prendre en compte son territoire, à savoir non seulement les collectivités locales, mais aussi les petits commerçants alentours, ainsi que les voisins de l'Université qui se trouvaient confrontés à des désagréments de fait : hottes de chimie, places de parking… L'Université n'est pas toute seule sur le territoire qu'elle occupe, et nous sommes opposés à l'idée d'un ghetto protégé par des grilles. Comme l'a dit le Président : « L'entre-soi, c'est terminé. » Cela participe de l'ouverture des universités. Dans les faits, le quartier venait déjà naturellement à l'Université, notamment pour bénéficier de ses beaux espaces verts, avec les poussettes et boules de pétanque. Autant aller plus loin.

Y a-t-il eu des précédents dans l'histoire de l'UBO ?
Joel Guervenou : Il y a une quinzaine d'années, un projet de réaménagement de l'avenue principale s'était heurté à un véritable tollé. Je pense qu'à l'époque, les collègues n'étaient pas prêts. Mais traditionnellement, l'UBO implique fortement ses étudiants : nous avons 3 vice-Présidents étudiants, et d'anciens VP étudiants sont d'ailleurs devenus présidents depuis – les jeunes ont d'ailleurs été très impliqués dans ce SDI, et représentaient environ 60% des personnes présente ssur place le 3 avril.

Comment va se poursuivre cette démarche d'ouverture ?
Joel Guervenou : Par le développement de la carte multi-services, prévue cette année pour les personnels, et dès 2016 pour les étudiants, et qui devraient concentrer l'accès à la restauration, aux services de documentation (et à la reprographie), ainsi que l'accès sans clés à certains bâtiments (pour les personnels) et l'inscription en cours de validation à la carte bretonne des déplacements KorriGo. Nous nous sommes donné jusqu'au 30 juin pour envisager tout ce qui pourra être « embarqué » dans cette carte. Pour le moment, je reçois des retours très positifs de la part de lycéens, mais aussi d'habitants du quartier, et on constate déjà plus de monde sur les pelouses, y compris en interne : même les étudiants les occupent plus naturellement qu'autrefois, et nous comptons aussi sur l'effet « beaux jours » à venir…■

Propos recuilli par François Perrin
www.orsu.fr

www.universites-territoires.fr

Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque
Gérant : Philippe Campinchi (PCC)

Remerciements : Anne Benoit, Sylvie Danon, Vincent Dupy, Christèle Doray, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Daniel Lamar, Yoan Pompet, Philippe Quéré, François Rio, Élise Renaudin, Jérôme Sturla, Julie Testi.
Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia, DR (illustration).

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT **Institutionnel :** 500 euros HT
Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires :
Chez PCC 115 rue Oberkampf 75011 Paris
Tél : 0684606274
E-mail : rédaction@universites-territoires.fr

AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION
IESN INTERNATIONAL EXCHANGE ERASMUS STUDENT NETWORK
Latitude bureau d'études enseignement supérieur et vie étudiante
AIRES Association Interprofessionnelle des Résidences Etudiants et Services
ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION AGENCE QUALITÉ ÉDUCATION
Réussissons la professionnalisation et l'intégration professionnelle des étudiants et jeunes diplômés !
Interfaces Compétences
Recherche - Action - Mutualisation
www.interfaces-competences-coop.fr
CAMPUS FRANCE
campusfrance.org